

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 11 décembre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; JAVAUX Thomas ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; JACQUIN Denis ; VIGNOT Anne

C.C.L.L : EDME Philippe ; FAIVRE Sarah ; GROLEAU Colette

C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa

Mandataires : DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut

TARIFS 2019

Rapporteur : Monsieur Pascal DUCHEZEAU, Vice-Président du SYBERT.

L'exploitation des déchetteries du SYBERT est un service public accessible aux « non-ménages » (professionnels, administrations, associations et collectivités), sous réserve d'être en possession d'un badge d'accès (donc de l'ouverture d'un compte), puis de l'acquittement des factures trimestrielles correspondant aux dépôts.

Les tarifs d'accueil des déchets proposés sont le reflet du coût réel de la prestation ; ils sont réactualisés chaque fin d'année en fonction :

- de l'évolution des coûts relatifs aux marchés de transport et de traitement (« frais de bas de quai ») ;
- des coûts de fonctionnement du service. Ils concernent principalement les coûts liés à la prise en charge des déchets par les prestataires et sont donc dépendants des quantités de déchets annuels à traiter ; ils comprennent également les fluides, la gestion des déchetteries, la maintenance, les contrôles réglementaires, les réparations diverses, l'entretien des sites,... (« frais de haut de quai »).
 - o Concernant les frais de « bas de quai », un nouveau marché de prestations globales a été attribué et mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2018 ; chaque fin d'année, une révision des prix est calculée selon une formule de réactualisation inscrite dans le cahier des charges. Pour l'année 2019, la variation liée à l'application de cette formule est de + 2%.
 - o Concernant les frais de « haut de quai », l'évolution sur l'année 2018, comparativement à l'année 2017, est estimée à + 8 %.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer ces variations sur les tarifs des non-ménages, à savoir une augmentation de 10 % des tarifs pour l'année 2019.

De même, concernant les tarifs liés au contrôle des accès, il est proposé d'appliquer la même augmentation sur les frais de dossier relatifs à l'ouverture d'un compte et sur les frais correspondants à la fourniture d'un badge (valable à la création du compte, au renouvellement en cas de perte ou de destruction).

Enfin, il est proposé de maintenir la gratuité du renouvellement en cas de vol du badge, sur justificatif des services de gendarmerie (dépôt de plainte).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tarifs (arrondi à l'unité la plus proche) :

	RAPPEL : TARIFS 2018	PROPOSITION : TARIFS 2019	QUANTITES MAXI AUTORISEES PAR JOUR
❖ Gravats et Produits inertes (terre - cailloux)	32,60 € HT le m ³	35,90 € HT le m ³	1 m ³
❖ Métaux / Ferraille	5,10 € HT le m ³	5,60 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets verts (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien)	13,30 € HT le m ³	14,60 € HT le m ³	3 m ³
❖ Cartons (triés et pliés), papiers, journaux, magazines	12,20 € HT le m ³	13,40 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de l'Installation de Tri Massification	39,80 € HT le m ³	43,80 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de la filière « valorisation énergétique »			
❖ Déchets de chantier en mélange destinés à la fabrication du CSR			
❖ Huile végétale (de friture)	1,00 € HT le l	1,10 € HT le l	50 litres
❖ Bois	22,50 € HT le m ³	24,80 € HT le m ³	3 m ³
❖ Plâtre	12,50 € HT le m ³	13,80 € HT le m ³	3 m ³
❖ Frais de dossier	16,66 € HT par dossier	18,33 € HT par dossier	22 € TTC par dossier
❖ Fourniture d'un badge	8,33 € HT par badge	9,165 € HT par badge	11 € TTC par badge

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les tarifs proposés pour l'année 2019 pour les apports des « non-ménages » en déchetteries, ainsi que pour les frais d'ouverture de compte et de fourniture de badge.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité

Pour : 33

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **20 DEC. 2018**



Contrôle de légalité